



Puis-je être agent commercial au sein d'une sarl

Par **nipy**, le **30/10/2011** à **21:55**

Bonjour,

Je suis gérant d' une SARL et je vais demander un statut d'agent commercial pour faire de l'immobilier. Puis je au sein de ma SARL ajouter une option pour faire de l'immobilier ou dois-je creer une autre structure totalement independante ? Quelle est la meilleure option pour ne pas payer double sur certaines cotisations. Quelle est la solution la plus intéressante ? Ais-je même le choix.

Merci d'avance

Muriel

Par **edith1034**, le **31/10/2011** à **09:51**

il faut avoir une carte préfectorale dans le cadre de la loi du 2 janvier 1970

pour tout savoir sur l'agent commercial

<http://www.fbls.net/agentcommercialoi.htm>

si votre SARL n'est pas agence immobilière nantie d'une carte, elle ne peut pas faire ce métier d'intermédiaire

pour tout savoir sur la SARL

<http://www.fbls.net/SARLINFO.htm>